

Termes de référence pour l'évaluation finale du projet

« Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants au changement climatique en République Démocratique du Congo »

Modèle standard 1 formaté pour le site du PNUD consacré aux achats : [UNDP Procurement website](#)

1. INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de grande envergure intitulé « **Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants au changement climatique en République Démocratique du Congo** » (PIMS 5110) et mis en œuvre par Ministère de l'Environnement Développement Durable. Le projet a démarré le 07 avril 2015 et se trouve actuellement dans sa 6e année de mise en œuvre. Le processus d'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » (insérer le lien hypertexte).

2. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

Ce projet est un projet d'adaptation à base communautaire, centré sur les besoins des femmes et des enfants. Il est mis en œuvre à Ngandajika (Lomami, ex-Kasaï Oriental), Gimbi (Kongo Central, ex-Bas Congo), Kiyaka (Kwilu, ex-Bandundu) et Kipopo (Haut-Katanga, ex-Katanga).

Au départ, il s'agit d'un projet prévu pour une période de cinq ans (partant de la date de signature) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)/LDCF¹ à hauteur de 4.725.000 dollars américains, avec un cofinancement total (en cash, en nature et en parallèle) estimé à 15,5 millions de dollars. Le projet est mis en œuvre par la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, avec l'appui du PNUD (Agence d'exécution du FEM).

Puisque le changement climatique induit notamment des baisses de rendement dans le secteur agricole et la difficulté d'y diversifier les spéculations agricoles avec un manque à gagner allant jusqu'à 50%, pour certains agriculteurs, il constitue un des obstacles majeurs à l'atteinte de la sécurité alimentaire et au développement social des populations pauvres, particulièrement dans les communautés rurales. Cette situation exacerbe particulièrement la vulnérabilité des femmes, groupe social à la fois défavorisé à l'accès aux ressources productives et au contrôle des moyens de subsistance, mais qui occupe un statut particulier par rapport aux travaux agricoles, car elles en

¹ Least Developed Countries Fund (Fonds des Pays les Moins Avancés)

assurent l'essentiel des travaux. En effet, près de 85% des femmes rurales travaillent dans l'agriculture et dominent la production agricole. Elles représentent 60 % des travailleurs agricoles et 73 % d'agriculteurs, et produisent 80 % des produits vivriers pour la consommation des ménages. Le changement climatique, par ses effets sur les conditions socio-économiques des ménages, affecte également les enfants dans les secteurs clés de leurs droits, à savoir la santé et l'éducation.

L'objectif de ce projet est d'améliorer les capacités d'adaptation des producteurs et ménages ruraux afin de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance des communautés touchées par les changements climatiques.

Il est structuré autour des deux principales composantes suivantes : (1) Pratiques résilientes de diversification pour la sécurisation des ménages, sous laquelle toutes les activités de diversification des pratiques agricoles (pisciculture intégrée, élevage des bovins et des chèvres, agriculture irriguée, etc.), de transformation de la production agricole seront menées, et la production d'informations agrométéorologiques; et (2) Développement des capacités clés pour mener des activités de résilience au changement climatique, sous laquelle sont appuyées toutes les actions de renforcement de capacité, avec notamment le renforcement de la capacité de production de semences adaptées, le transfert de technologies et la formation des femmes formatrices de produits agricoles (y compris la pêche) ainsi que des opérateurs des radios communautaires.

Le déroulement du projet, dont le document fut signé en avril 2015, a démarré sans flottement. L'émergence de la COVID-19 en mars 2020 n'a pas perturbé le calendrier du projet, qui était pratiquement terminé du point de vue opérationnel. La fin de ses activités est intervenue en juste quelques jours après l'annonce de l'éclosion de la pandémie. Avec la COVID-19, à Kinshasa, un premier confinement total intermittent de trois semaines a pris effet le 28 mars ; la gestion de la pandémie s'est poursuivie au gré des informations émanant du corps médical et des réactions de la communauté internationale. Durant la gestion de la pandémie, des mesures ont été prises aussi touchant le secteur des transports, les voyages, en plus des mesures-barrières. La RDC a déjà connu une deuxième vague des contaminations et a annoncé, le 15 juin 2021, des mesures face à la « troisième vague » qui montrait ses premiers signes. Des réunions de plus de 20 personnes avaient été interdites. Mais en août 2021, certaines mesures en vigueur depuis décembre 2020 ont été assouplies. Au 1er novembre 2021, selon le site de l'INRB, le pays a enregistré 57 470 cas de Covid-19, avec 1 091 décès depuis mars 2020. La pandémie et sa gestion n'ont pratiquement pas impacté le projet.

3. OBJECTIF DE L'EF

L'évaluation finale (EF) de ce projet sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM conformément aux directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Le rapport d'EF doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport d'EF encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l'étendue des réalisations du projet.

Les résultats de l'évaluation finale permettront de mieux cadrer les efforts à faire pour consolider les acquis du projet qui clôture, et fournir des pistes d'action pour le passage à l'échelle des aspects positifs en rapport avec la résilience des ménages ruraux face aux effets néfastes des changements climatiques sur le secteur agricole et, surtout, les conditions de vie des femmes et des enfants dans le milieu rural. Ainsi, ces résultats seront utilisés tant par les autorités nationales (niveau central, provincial et territorial), que la société civile et les partenaires d'appui au développement. L'évaluation finale est menée en ce moment, comme les activités du projet en cette phase sont closes, afin d'éclairer les besoins de planification et programmation future des autorités nationales ainsi que les appuis éventuels du PNUD et d'autres partenaires au développement.

Aucune intervention du projet n'a eu un lien avec la crise de la COVID-19.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'EF

La réalisation de l'évaluation finale est confiée à une équipe composée d'un consultant international (chef d'équipe) et d'un consultant national.

Le 11 mars 2020, face à la propagation rapide du nouveau coronavirus dans toutes les régions du monde, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie mondiale. Ainsi, depuis mars 2020, les déplacements vers le pays sont limités et les déplacements à l'intérieur du pays sont également restreints. En 2021, l'application des mesures prises en 2020 ont été quelque peu assouplies.

Pour éviter la perte de temps tenant compte des démarches supplémentaires concernant la COVID-19, l'option levée est que le consultant international supervise le travail à distance, à partir du lieu de sa résidence. Le consultant international ne fera donc pas le déplacement sur le terrain. Cet aspect sera couvert par le consultant national. Si nécessaire, les évaluateurs pourront aussi recourir à des réunions et des entretiens virtuels avec les parties prenantes. Là où des réunions en présentielle sont indispensables, celles-ci se conformeront aux mesures du Gouvernement, notamment le respect des gestes-barrières.

Le rapport d'EF qui sera produit par l'équipe des deux consultants, doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L'équipe doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, dont les documents élaborés pendant la phase de préparation (le Project Identification Form-PIF, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES, etc.), le document de projet, les rapports de projet, dont les PIR (Project Implementation Report) annuels, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer cette évaluation. L'équipe de l'EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

L'équipe de l'EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'équipe de l'EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une implication active de l'équipe projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des partenaires de mise en œuvre, du bureau de pays du PNUD, du conseiller technique régional, des bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes.

L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain, dans la mesure du possible, dans deux de quatre sites d'intervention du projet : à Ngandajika (Lomami, ex-Kasaï Oriental), Gimbi (Kongo Central, ex-Bas Congo), Kiyaka (Kwilu, ex-Bandundu) et Kipopo (Haut-Katanga, ex-Katanga). Compte tenu des difficultés dues au contexte de la COVID-19, les deux sites recommandés sont ceux accessibles par route, notamment : Gimbi et Kiyaka.

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

- Administrations de tutelle : Ministères en charge de l'environnement (Secrétariat Général, Direction du Développement Durable), Ministère en charge de l'Agriculture, et du Développement Rural, (Direction en charge de la prospective Agricole) ; Genre,
- Bureau régional du PNUD FEM : le Conseiller Technique Régional en charge de l'Adaptation ;
- Bureau Pays du PNUD : Unité Croissance Inclusive et Développement Durable ;
- Equipe du Projet : Direction du Développement Durable ;
- Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau local : Inspections provinciales de l'Agriculture dans les provinces du Bandundu, du Bas-Congo, du Kasaï Oriental, du Katanga ;
- Partenaires techniques et financiers : PNUD, INERA, METTELSAT, IITA, SENASEM, SNV, agri-multiplicateurs, projets et programmes co-financiers.

La conception et la méthodologie spécifiques de l'EF devraient ressortir des consultations entre l'équipe de l'EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. L'équipe de l'EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d'EF et faire l'objet d'une discussion et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe de l'EF.

Le rapport final doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée pour l'EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EF

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l'Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM.

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (*).

Constatations

i. Conception/élaboration du projet

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

ii. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)
- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (*) et agence d'exécution (*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (*)
- Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

iii. Résultats du projet

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque résultat et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (*), Efficacité (*), Efficience (*) et réalisation globale du projet (*)
- Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale de durabilité (*)
- Appropriation par les pays

- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de réplication
- Progrès vers l'impact

Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'équipe de l'EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d'EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'équipe de l'EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté ci-dessous :

Tableau 2 des TdR : Tableau de notations d'évaluation pour *(nom du projet)*

Suivi et évaluation (S&E)	Note ²
---------------------------	-------------------

² Les réalisations, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle

Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Note
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	
Évaluation des résultats	Note
Pertinence	
Efficacité	
Efficiences	
Note de la réalisation globale du projet	
Durabilité	Note
Ressources financières	
Socioéconomique	
Cadre institutionnel et de gouvernance	
Environnementale	
Probabilité globale de durabilité	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'EF sera d'environ (25 jours ouvrables) sur une période de (nombre de 5 semaines) à compter de la signature des contrats. Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

Calendrier	Activité
19 novembre 2021	Clôture des candidatures
22 novembre 2021	Sélection de l'équipe de l'EF
23-26 novembre 2021	Période de préparation de l'équipe de l'EF (communication des documents de projet)
29-30 novembre 2021 (2 jours)	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF
1-3 décembre 2021 (3 jours)	Finalisation et validation du rapport initial d'EF – au plus tard au début de la mission d'EF
6-15 décembre 2021 (8 jours)	Mission d'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc.
17 décembre 2021	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
20-24 décembre 2021 (5 jours)	Préparation du projet de rapport d'EF
27 décembre 2021	Diffusion du projet de rapport d'EF pour commentaires

de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

28 décembre 2021	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF dans la piste d'audit et finalisation du rapport d'EF
29 décembre 2021	Préparation et publication de la réponse de la direction
30 décembre 2021	Atelier de clôture avec les parties prenantes (facultatif)
30 décembre 2021	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'EF.

7. ÉLÉMENTS LIVRABLES DANS LE CADRE DE L'EF

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'équipe de l'EF précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	Au plus tard deux semaines avant la mission d'EF : 3 décembre 2021	L'équipe de l'EF soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières constatations	Fin de la mission d'EF : 17 décembre 2021	L'équipe de l'EF présente ses constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF, présentations et autres produits de connaissance	Projet de rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'Annexe C des TdR) avec les annexes, y compris les présentations et autres produits de connaissance	Dans les trois semaines suivant la fin de la mission d'EF : (date)	L'équipe de l'EF soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
5	Rapport final d'EF* + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF (voir le modèle en Annexe H des TdR)	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : (date)	L'équipe de l'EF soumet les deux documents à l'unité mandatrice

*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD³.

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EF

La responsabilité principale de gérer l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est le bureau de pays du PNUD.

L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'équipe de l'EF disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'équipe de l'EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'EF

Une équipe composée de deux évaluateurs indépendants conduira l'EF – un chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations à l'international) et un expert, provenant de la République Démocratique du Congo. Le Consultant international (chef d'équipe) travaillera à distance et sera responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'EF, etc.). L'expert sera chargé d'évaluer les tendances naissantes concernant les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, de travailler avec l'équipe projet pour définir l'itinéraire de la mission d'EF, etc.).

Le ou les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l'évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les évaluateurs seront sélectionnés de manière que l'équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants.

A. CONSULTANT INTERNATIONAL (CHEF D'ÉQUIPE)

Vu la situation de la COVID-19, le consultant international, Team Leader, pourra superviser le travail à distance.

PROFIL

Le consultant international doit posséder les qualifications suivantes :

³ Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

- Diplôme universitaire de troisième cycle en études environnementales, études du développement, sciences sociales et / ou autres domaines connexes (20%) ;
- Minimum de 8 ans d'expérience accumulée et reconnue dans l'adaptation aux Changements Climatiques (20%) ;
- Minimum de 5 ans d'expérience dans l'évaluation et / ou la mise en œuvre de projets dans le cadre de gestion axée sur les résultats, la gestion adaptative et la politique de suivi et d'évaluation du PNUD ou du FEM (20%) ;
- La connaissance de situations nationales ou régionales similaires pertinentes à celle de « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants au changement climatique », est un avantage (5%) ;
- Expérience avec des projets multilatéraux et bilatéraux de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable □ Connaissance approfondie des meilleures pratiques internationales de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable (15%)
- Excellente rédaction en anglais (20%)

RESPONSABILITÉS

- Revue de la documentation
- Diriger l'équipe de l'Évaluation Finale dans la planification, la conduite et le compte rendu de l'évaluation
- Décider de la division du travail au sein de l'équipe et assurer la rapidité des rapports
- Utilisation des méthodologies d'évaluation des meilleures pratiques dans la conduite de l'évaluation
- Diriger la rédaction et la finalisation du lancement Rapport pour l'évaluation terminale
- Diriger la présentation du projet de conclusions et recommandations de l'évaluation dans le pays
- Conduire le compte rendu pour le bureau de pays du PNUD en Thaïlande et l'équipe de gestion du projet principal
- Diriger la rédaction et la finalisation du rapport d'évaluation finale.

B. CONSULTANT **NATIONAL**

PROFIL

Le consultant **national** doit posséder les qualifications suivantes :

- Universitaire diplômé en études environnementales, études du développement, sciences sociales et / ou autres domaines connexes (20%) ;
- Minimum de 5 ans d'expérience dans l'évaluation et / ou la mise en œuvre de projet d'appui dans une approche axée sur les résultats, la gestion adaptative et l'application de la politique de suivi et d'évaluation du PNUD ou du FEM (20%) ;
- Huit (8) ans d'expérience de développement et de mise en œuvre de projets (20%) ;
- Une expérience solide et avérée dans la gestion des projets d'adaptation aux Changements Climatiques, en rapport avec le secteur agricole ou de gestion des ressources naturelles (20%) ;
- Connaissance des politiques, programmes et projets de développement national en RDC (10%) ;

- Une bonne maîtrise du Français écrit et parlé est exigée, et une capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés (10%) ;
- La disponibilité à se déplacer en province et à travailler sur le terrain dans des conditions souvent difficiles est un atout.

RESPONSABILITÉS

- Revue de la documentation et collecte de données
- Contribuer à l'élaboration du plan de revue et de la méthodologie
- Conduire les éléments de l'évaluation déterminés conjointement avec le consultant international et le PNUD ;
- Effectuer des missions d'évaluation dans deux des quatre sites d'intervention du projet que sont : Ngandajika (Lomami, ex-Kasaï Oriental), Gimbi (Kongo Central, ex-Bas Congo), Kiyaka (Kwilu, ex-Bandundu) et Kipopo (Haut-Katanga, ex-Katanga) ;
- Contribuer à la présentation des conclusions et recommandations de l'examen lors de la réunion de synthèse ;
- Contribuer à la rédaction et finalisation du rapport d'examen.

10. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

L'équipe de l'EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'EF et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF), et une fois soumise la piste d'audit de l'EF

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %⁴

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Disposition relative à l'impact de la COVID-19 sur la production d'éléments livrables.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque l'unité mandatrice et/ou le consultant déterminent qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'EF, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.

En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la production du livrable mais n'a pu en assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.

12. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES⁵

(Ajuster cette section si une liste approuvée est utilisée)

Présentation recommandée de la proposition :

- a) **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** à l'aide du [modèle](#)⁶ fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#))⁷ ;

⁴ L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe de l'EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'EF quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁵ Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx>

⁶

<https://intranet.undp.org/unit/bom/psu/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

⁷ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

- c) **Brève description de l'approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page max)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d'avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l'aide du modèle joint au [modèle de Lettre de confirmation d'intérêt](#). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés à l'adresse (indiquer l'adresse postale) dans une enveloppe cachetée portant la référence suivante « Consultant pour l'évaluation finale de *(titre du projet)* » ou par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : *(indiquer l'adresse électronique)* d'ici au *(date et heure)*. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation de la proposition : seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

13. ANNEXES DES TDR

(Ajouter les annexes suivantes à la version finale des TdR)

- Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
- Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF
- Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF
- Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation
- Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
- Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF
- Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF
- Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats

<p>Le projet contribuera à l'atteinte des résultats du programme pays tels que définis dans CPAP 2013-2017:</p> <p>UNDAF 2013 - 2017:</p> <p>Axe 2: la planification du développement et la croissance inclusive</p> <p>Axe 3: Le Congo améliore la gestion de ses ressources naturelles et des prestations connexes ainsi que des mécanismes pour gérer les catastrophes et s'engage dans une économie verte</p>
<p>Indicateurs de résultats du PNUD 2013 - 2017:</p> <p>2.1.4: Nombre d'emplois créés avec le développement des chaînes de valeur développées</p> <p>3.2.2: Niveau de fonds pour le climat mobilisés</p>
<p>Domaine de résultats clés : Environnement et Développement Durable (même que sur la page de couverture, encrer un):</p> <p>3. Promouvoir l'adaptation au changement climatique</p>
<p>Objectifs stratégiques pertinents du FEM:</p> <p>CCA-1: Réduire la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique, y compris la variabilité, au niveau local, national, régional et mondial</p> <p>CCA-2: Augmenter la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité, au niveau local, national, régional et mondial</p> <p>CCA-3: Promouvoir le transfert et l'adoption de technologies d'adaptation</p>
<p>Résultats pertinents attendus du FEM:</p> <p>Résultat 1: diversification et renforcement des moyens de subsistance et des sources de revenu pour les personnes vulnérables dans les zones ciblées</p> <p>Résultat 2: Renforcement de la capacité d'adaptation pour réduire les risques de pertes économiques induites par le climat</p> <p>Résultat 3: Démonstration réussie, déploiement et transfert des technologies d'adaptation pertinentes dans des domaines ciblés.</p>
<p>Indicateurs de résultats pertinents du FEM (suivant les outils de AMAT):</p> <p>Indicateur 1.3.1. Les ménages et les communautés ont un accès plus sécurisé aux moyens de subsistance</p> <p>Indicateur 2.3.1.2. Les groupes communautaires sont formés à la réduction des risques de changement climatique</p> <p>Indicateur 3.1.1.1. Types de technologies d'adaptation transférées à des groupes cibles</p>

	Indicateurs	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
Objectif du projet Les communautés vulnérables adoptent et adaptent les stratégies de subsistance par des moyens novateurs basés sur les scénarios actuels et futurs du changement climatique, en République Démocratique du Congo (Provinces du Bas Congo, Kasai oriental, Katanga et Bandundu)	Indicateur 1: Nombre de ménages ciblés ayant adopté des moyens de subsistance résilients aux changements climatiques actuels et futurs (indicateur AMAT 1.3.1.1)	<p>A travers le projet PANA agriculture, les activités de diversification pertinentes (petit élevage, pisciculture, etc.) ont été développées dans les 16 villages pilotes visant à améliorer les niveaux de revenu de 400 ménages cibles.</p> <p>Mais, la situation est toujours critique dans les provinces cibles car les femmes continuent à avoir des difficultés pour assurer la nutrition en légume, en raison du retard des pluies, qui a limité le développement des jardins potagers. La variabilité des précipitations a un impact sur la sécurité alimentaire des ménages: près de 65,5% des ménages au Kasai Oriental et 70% dans le Bandundu ont affirmé n'avoir pas de réserves alimentaires en début de la saison des pluies. En outre, les pâturages sont également devenus rares, au détriment des petits éleveurs, causant des problèmes pour les familles, en particulier pour les femmes, en ce qui concerne l'accès à l'alimentation en protéines.</p>	Au moins 2500 ménages (environ 25%) adoptent les moyens de subsistance résilients, comme les activités de diversification, l'information climatique, les semences adaptées pour faciliter les opportunités de développement pour les femmes et leur donner plus de chance de s'adapter aux changements climatiques actuels et futurs	Rapports d'enquête et S & E	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'expertise nationale pour soutenir les ménages dans leurs efforts d'adaptation; - Participation et engagement des communautés cibles <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inégalité des sexes en matière de sécurité, d'accès à la terre et aux services de vulgarisation agricole; - Ressources financières limitées pour les communautés locales et leurs institutions pour entreprendre des activités résilientes;

	Indicateurs	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
<p>Résultat 1: Pratiques résilientes de subsistance diversifiées adoptées par les ménages et producteurs vulnérables (orientées vers les groupes de femmes) comme stratégies clés de gestion des risques</p>	<p>Indicateur 2: % d'augmentation du revenu des ménages induits par les secteurs vulnérables aux changements climatiques en raison d mesures d'adaptation appliquées (indicateur de AMAT 1.3.3.)</p>	<p>Le revenu agricole est estimé à 400USD/ha pour la production de manioc. En dépit de la prédominance des femmes dans le secteur agricole, le revenu généré est très faible par rapport à la quantité de travail nécessaire à la production. Actuellement, la superficie moyenne cultivée par les femmes est inférieure à un hectare, ce qui correspond à une production de 40 sacs de manioc. Selon l'estimation, et compte tenu du coût global de la production, le revenu généré par la vente d'un sac de 70 kg de manioc est à 50 \$ sur les marchés de Kinshasa. Dans le meilleur des cas, la production annuelle de manioc produit génère un maximum de 400 \$ US par hectare. Ce niveau de revenu est plus faible pour les femmes les plus pauvres qui n'ont pas accès au marché et sont obligées de vendre leur production le long de la route à un prix inférieur, et pour la majorité des paysans qui vivent loin des marchés. Si on ajoute à cela le temps passé sur les tâches ménagères qui ne génèrent aucun revenu, il est donc facile à saisir le niveau de vulnérabilité économique des femmes congolaises dans les zones rurales.</p>	<p>Au moins 50% d'augmentation du chiffre d'affaires grâce à la mise en œuvre des moyens de subsistance alternatifs rentables et résilients impliquant l'aquaculture, l'élevage et de l'installation des unités de transformation</p>	<p>S & E des activités Rapports et enquêtes</p>	<p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'expertise nationale pour soutenir les ménages dans leurs efforts d'adaptation; - Participation et engagement des communautés cibles <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation du groupe cible causée par une mauvaise compréhension des questions liées aux changements climatiques - fluctuations du marché résultant de faibles ventes ; - Le coût élevé de l'énergie utilisée pour le fonctionnement des unités de transformation des aliments

	Indicateurs	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	<p>Indicateur 3: Les pratiques de gestion durable de l'eau introduites pour augmenter l'accès à l'eau d'irrigation sous les changements climatiques actuels et futurs (AMAT 1.2.1.5.)</p>	<p>Avec le soutien du projet FEM-PANA dans le secteur de l'agriculture, les communautés de Nsanda dans le Bas Congo ont bénéficié des systèmes d'irrigation pour soutenir la production durable de riz et promouvoir une meilleure gestion de l'eau. Les systèmes d'irrigation ont également été améliorés à Kiyaka dans le Bandundu pour irriguer 13 hectares pour la production de semences de base, en particulier pendant la saison sèche. Toutefois, la fréquence de la sécheresse conduira toujours à réduire la disponibilité des ressources en eau avec impacts sur les ménages et le développement des cultures irriguées. L'abandon de vallées rizicoles dans le Bas Congo se poursuivra en raison du manque de moyens pour les réhabiliter.</p>	<p>Au moins 15 ha de zones à faible fertilité (9 ha dans le Bas-Congo, 3 ha à Ngandajika et 3 ha à Kipopo) seront restaurées afin de permettre aux communautés de pouvoir faire face au manque d'eau pendant la saison sèche et développer des activités de subsistance résilientes au cours de l'année.</p>	<p>M & E des activités Rapports et enquêtes</p>	<p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impacts du changement climatique bien plus grands que prévu ; - La participation et l'engagement des communautés cibles

	Indicateurs	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
Résultat 2. Les ménages et les producteurs vulnérables pourvus de compétences et de technologies pertinentes par les services techniques d'appui pour assurer la viabilité des produits de subsistance résilients et préserver la production familiale des impacts climatiques	Indicateur 4: Nombre & Types de technologies pertinentes d'adaptation aux changements climatiques mises en œuvre dans les zones d'intervention de manière participative par les parties prenantes (indicateur AMAT 3.1.1.2.)	Le premier projet des Fonds PMA / FEM a appuyé le déploiement d'une chaîne d'approvisionnement pour le matériel génétique agricole adaptée, axée sur trois cultures de base (maïs, riz et manioc) fondées sur la recherche menée par l'Institut National pour l'étude et la de recherche agronomique. Mais, l'accès au matériel génétique adapté est très limité pour les groupes de femmes et les producteurs vivant en dehors des périmètres de l'INERA. La production de semences / cultures n'est pas associée à la fourniture de prévisions saisonnières comme une contribution importante pour lutter contre la hausse des températures et une plus grande fréquence de sécheresse. Un des défis rencontrés par les communautés, et en particulier les groupes de femmes et les petits agriculteurs, est tout simplement un manque d'accès à l'information qui facilitera la planification et la gestion des risques	Au moins 1 600 ménages dont 50% de femmes bénéficieront des semences des variétés résistantes qui ont des rendements plus élevés et de l'information climatique pour sécuriser la production contre les risques climatiques	S&E des activités ; Rapports Enquêtes et Interviews	<u>Hypothèses</u> - Les groupes et organisations de femmes sont opérationnels - La cohésion sociale existe dans les communautés <u>Risques</u> - La capacité limitée des institutions techniques pour soutenir les communautés vulnérables sur l'adaptation (PIF); - les impacts du changement climatique sont plus graves que prévus (PPG);
	Indicateur 5: % de la population ciblée prenant conscience des impacts négatifs des changements climatiques et des réponses appropriées (indicateur AMAT 2.3.1.)	Moins de 10%. Sous le premier projet PANA, environ 160 membres du personnel des services agricoles de vulgarisation, les associations rurales et les producteurs, parmi eux 45% des femmes, ont bénéficié des formations sur l'adaptation au changement climatique, le système d'alerte précoce et la planification de l'adaptation dans le secteur agricole. Des documents techniques	Au moins 75% des ménages cibles et les producteurs sont conscients des impacts négatifs prévus du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées	- Faible mobilisation du groupe cible causée par une mauvaise compréhension des questions liées au changement climatique;	

	Indicateurs	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
		<p>pertinents ont été partagés avec le personnel technique et les partenaires (Manuels sur les changements climatiques, la production de semences résilientes, la gestion de l'eau, etc.). En outre, les expériences de projets ont été partagées à travers le site web (www.pana-asa.cd), la radio et la télévision (à travers les informations) et des plates-formes de communication pertinentes aux niveaux national et international. Cependant, il y a encore une faible appropriation des mesures d'adaptation et la compréhension des tendances et des risques climatiques par la population en raison de la barrière de la langue (la plupart des produits de communication sont en français) et les activités limitées de sensibilisation ciblant les communautés.</p>			<ul style="list-style-type: none"> - organisations inadéquates des producteurs et des groupes de femmes.

Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF

#	Éléments (privilégier les versions électroniques lorsqu'elles existent)
1	Formulaire d'identification de projet (FIP)
2	Plan de lancement du PNUD
3	Document de projet final PNUD-FEM, avec toutes les annexes
4	Demande d'approbation du directeur
5	Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD (PDRES) et plans de gestion connexes (le cas échéant)
6	Rapport de l'atelier initial
7	Rapport d'évaluation à mi-parcours et réponse de la direction aux recommandations
8	Tous les rapports sur la mise en œuvre des projets (RMP)
9	Rapports d'avancement (trimestriels, semestriels ou annuels, avec les plans de travail et les rapports financiers associés)
10	Rapports de mission de contrôle
11	Procès-verbaux des réunions du comité directeur du projet et d'autres réunions (par ex. réunions du Comité d'examen des projets)
12	Outils de suivi du FEM (de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet)
13	Indicateurs de base FEM/FPMA/FSCC (à partir du FIP, de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) ; seulement pour les projets FEM-6 et FEM-7
14	Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat et les coûts de gestion, y compris la documentation de toute révision budgétaire majeure
15	Données sur le cofinancement avec les contributions prévues et réelles, ventilées par type de cofinancement, par source et selon que la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou des dépenses de fonctionnement
16	Rapports d'audit
17	Versions électroniques des produits du projet (brochures, manuels, rapports techniques, articles, etc.)
18	Exemples de supports de communication relatifs au projet
19	Liste récapitulative des réunions formelles, ateliers, etc. organisés, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants
20	Toute donnée de suivi socioéconomique pertinente, comme les revenus / les niveaux d'emploi moyens des parties prenantes dans la zone cible, l'évolution des revenus liés aux activités du projet
21	Liste de contrats et d'achats d'articles de plus de 5 000 dollars (organisations ou entreprises ayant conclu un contrat pour les produits du projet, sauf en cas d'information confidentielle)
22	Liste de projets/initiatives contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l'approbation du projet par le FEM (c'est-à-dire tout résultat à effet de levier ou de catalyseur)

23	Données sur l'activité pertinente du site Internet du projet – par exemple, le nombre de visiteurs uniques par mois, le nombre de pages consultées, etc. sur la période concernée (si elles sont disponibles)
24	Document de programme pays du PNUD (DPP)
25	Liste/carte des sites du projet, en précisant ceux pour lesquels des visites sont proposées
26	Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des membres du conseil du projet, le CTR, les membres de l'équipe projet et les autres partenaires à consulter
27	Éléments livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la progression vers la réalisation du projet
	<i>Documents supplémentaires, selon les besoins</i>

Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF

i.	Page de titre
	<ul style="list-style-type: none"> • Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le FEM • N° projet SIGP PNUD et n° projet FEM • Calendrier de l'EF et date du rapport final d'EF • Région et pays concernés par le projet • Domaine focal/Programme stratégique du FEM • Agence d'exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet • Membres de l'équipe de l'EF
ii.	Remerciements
iii.	Table des matières
iv.	Acronymes et abréviations
1.	Résumé analytique (3-4 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau d'informations sur le projet • Description du projet (brève) • Tableau de notations d'évaluation • Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés • Tableau récapitulatif des recommandations
2.	Introduction (2-3 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalité et objectif de l'EF • Portée • Méthodologie • Collecte et analyse des données • Déontologie • Limites de l'évaluation • Structure du rapport de l'EF
3.	Description du projet (3-5 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage et durée du projet, y compris les étapes • Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet • Problème que le projet cherche à régler : menaces et obstacles • Objectifs immédiats et de développement du projet • Résultats attendus • Principales parties prenantes : liste récapitulative • Théorie du changement
4.	Constatations
4.1	Conception/élaboration du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs • Hypothèses et risques • Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet • Participation prévue des parties prenantes • Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
4.2	Mise en œuvre du projet

	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> • Financement et cofinancement du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale (*)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du projet (*), coordination et problèmes opérationnels
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection)
4.3	Résultats et impacts du projet
	Progression vers les objectifs et les résultats attendus
	Pertinence (*)
	Efficacité (*)
	Effizienz (*)
	Réalisation globale (*)
	Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)
	Appropriation par les pays
	Égalité des sexes et autonomisation des femmes
	Questions transversales
	Additionnalité du FEM
	Effet de catalyseur/de réplication
	Progrès vers l'impact
5.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés
	<ul style="list-style-type: none"> • Principales constatations
	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions
	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés
6	Annexes
	<ul style="list-style-type: none"> • TdR de l'EF (sans les annexes aux TdR)
	<ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur le terrain
	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des personnes interrogées
	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des documents examinés
	<ul style="list-style-type: none"> • Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires utilisés et résumés des réponses
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport)
	<ul style="list-style-type: none"> • Échelles de notation de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé du code de conduite du GNUÉ
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire signé d'approbation du rapport d'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • À joindre séparément : Piste d'audit de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • À joindre séparément : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/FPMA/FSCC pertinents

Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation

REMARQUE : Inclure des questions spécifiques sur la COVID-19, selon les besoins

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
<i>(insérer des questions d'évaluation)</i>	<i>(par ex. les liens existants, le niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche adoptée pour sa mise en œuvre, les activités spécifiques menées, la qualité des stratégies d'atténuation des risques, etc.)</i>	<i>(par ex. documentation du projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, équipe du projet, partenaires du projet, données collectées tout au long de la mission d'EF, etc.)</i>	<i>(par ex. analyse de documents, analyse de données, entretiens avec l'équipe projet, entretiens avec les parties prenantes, etc.)</i>
Efficacité : dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Efficience : le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et/ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
Égalité des genres et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?			
Impact : existe-t-il des indications que le projet a contribué à (ou permis de) progresser vers une réduction des pressions exercées sur l'environnement et/ou une amélioration de l'état écologique ?			
<i>(Agrandir le tableau pour inclure des questions relatives à tous les critères évalués : suivi et évaluation, mise en œuvre/contrôle par le PNUD, exécution par le partenaire de mise en œuvre, sujets transversaux, etc.)</i>			

Annexe E des TdR : Code de conduite du UNEG applicable aux évaluateurs

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (Lieu) le _____ (Date)

Signature : _____

Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle, l'exécution, la pertinence	Notations pour la durabilité :
<p>6 = Très satisfaisant (TS) : dépasse les attentes et/ou aucune lacune</p> <p>5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucune lacune ou lacunes mineures</p> <p>4 = Moyennement satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou lacunes mineures</p> <p>3 = Moyennement insatisfaisant (MI) : un peu en dessous des attentes et/ou lacunes importantes</p> <p>2 = Insatisfaisant (I) : très en dessous des attentes et/ou lacunes majeures</p> <p>1 = Très insatisfaisant (TI) : graves lacunes</p> <p>Évaluation impossible (EI) : les informations disponibles ne permettent pas de procéder à l'évaluation</p>	<p>4 = Probable (P) : risques négligeables pour la durabilité</p> <p>3 = Moyennement probable (MP) : risques modérés pour la durabilité</p> <p>2 = Moyennement improbable (MI) : risques importants pour la durabilité</p> <p>1 = Improbable (I) : risques élevés pour la durabilité</p> <p>Évaluation impossible (EI) : l'incidence attendue et l'ampleur des risques pour la durabilité n'ont pas pu être évaluées</p>

Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF

Rapport d'évaluation finale de *(titre du projet et numéro SIGP du PNUD)*, **examiné et autorisé par :**

Unité mandatrice (Point focal S&E)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Conseiller technique régional (Nature, climat et énergie)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Institution/ Organisation	#	Numéro du paragraphe / Emplacement du commentaire	Commentaire / Retour sur le projet de rapport d'EF	Réponse de l'équipe de l'EF et mesures prises